

Cette proposition d'amendement n'a pas été présentée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2021, la motion ayant été retirée.



Motion de l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville

Séance du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2021

Motion pour l'aménagement d'un sentier temporaire sécuritaire sur Gouin Ouest, dès le printemps l'automne 2022, pour la sécurité de plus de 1000 personnes âgées et d'écoliers

Attendu que la communauté de Bordeaux-Cartierville, la résidence de l'Amitié et le Collège Sainte-Marcelline sont mobilisés depuis 30 ans pour la sécurisation du boulevard Gouin Ouest pour les piétons et les cyclistes dans le secteur;

Attendu que le boulevard Gouin Ouest est dangereux pour les piétons, notamment à cause d'une chaussée très étroite, de l'absence de trottoir et d'un manque d'éclairage suffisant;

Attendu que de nombreux écoliers se rendent quotidiennement à pied au Collège Sainte-Marcelline situé au coeur du secteur concerné;

Attendu que près de 300 personnes âgées de la résidence l'Amitié ne peuvent quitter ou se rendre à leur résidence à pied de façon sécuritaire;

Attendu que, à la séance du conseil municipal de juin 2020, la Ville de Montréal a posé le premier geste permettant enfin à ce projet de débuter, soit de demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant le boulevard Gouin Ouest entre le boulevard Toupin et l'avenue Martin et que ces travaux doivent débuter en 2022 ;
Attendu que la Ville de Montréal a tenu une consultation publique le 18 août 2020, laquelle a permis de déterminer que, en plus du trottoir, il y aurait une piste cyclable bidirectionnelle sur ce tronçon de Gouin Ouest;

Attendu que, en raison de la réglementation fédérale en matière d'oiseaux migrateurs, la coupe d'arbres ne peut que débuter à l'automne 2021 ;

Attendu que la coupe des arbres et l'essouchage est une étape préparatoire essentielle à l'implantation d'un sentier ; ~~qui débutera cet automne occasionnera encore plus d'obstacles aux piétons augmentant ainsi le danger pour ces derniers;~~

Attendu que l'aménagement d'un sentier permanent est un projet de grande envergure et que de tels projets prennent souvent du retard;

Attendu qu'une écolière du collège Sainte-Marcelline a déjà été happée par un véhicule;

Attendu qu'une écolière de 15 ans a été happée et tuée à Pierrefonds-Roxboro il y a deux semaines sur une voie similaire démunie d'un aménagement piéton sécuritaire;

Attendu que, dans le document « Priorités 2021 » de l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville, il est écrit « Implantation d'un trottoir temporaire sur le boulevard Gouin Ouest, dans le secteur du Bois-de-Saraguay » ~~s'est engagé à aménager temporairement, en 2021, un sentier multifonctionnel asphalté entre l'avenue Joseph-Saucier et l'entrée du collège Sainte-Marcelline;~~

Attendu que ~~des employés de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville ont clairement expliqué à Mme Thuillier et Mme Giannou ainsi qu'à des représentants du Collège Sainte-Marcelline et de la résidence de l'Amitié, lors d'une réunion tenue le 3 juin 2021, pourquoi le sentier temporaire ne pourrait pas être mis en place en 2021; la mairesse d'arrondissement Émilie Thuillier a repoussé, minimalement jusqu'au printemps 2022, l'aménagement de ce sentier temporaire alors qu'elle s'était engagée à le réaliser à l'automne 2021;~~

Il est proposé par Effie Giannou, conseillère de la ville du district de Bordeaux-Cartierville;

Et appuyé par Hadrien Parizeau, conseiller de la Ville du district Saint-Sulpice

Et Émilie Thuillier, Mairesse d'Ahuntesic-Cartierville;

Que l'arrondissement d'Achthunsic-Cartierville et/ou la Ville de Montréal aménagent un sentier temporaire sécuritaire, tel que prévu, sur Gouin Ouest entre les rues Joseph Saucier et Le Mesurier dès le printemps l'automne-2022;

~~et q~~Que ce sentier ~~y~~ demeure en fonction jusqu'à la complétion du projet entier de trottoir et piste cyclable tant que le réaménagement du boulevard ne sera pas terminé, tout en considérant qu'il devra être fermé pour permettre la construction desdits trottoirs, qui seront situés sensiblement au même endroit.